



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Saint-Maur-des-Fossés, le 19 novembre 2015



### Consignes de sécurité Ecoles Plan Vigipirate Alerte Attentat

Madame, Monsieur,

Nous revenons vers vous avec des informations complémentaires concernant l'organisation de la sécurité des accès aux établissements scolaires de Saint-Maur.

Comme précédemment, ces mesures ont été décidées en plein accord avec les services de la Préfecture et l'Education Nationale, afin d'assurer la sécurité de vos enfants et des personnels.

- ◇ **Sur l'ensemble des sites, des effectifs de la police municipale sont déployés sur les points école du lundi au samedi, aux heures d'entrée et de sortie.** Ils poursuivent également leur mission d'flotage avec des patrouilles régulières aux abords des écoles en journée. Par ailleurs, le déploiement des effectifs de la police nationale ou de l'armée sur la Ville relève du ministère de l'Intérieur.
- ◇ **Les parents d'élèves de maternelle et d'élémentaire doivent déposer leurs enfants à l'entrée de l'école,** afin qu'aucune intrusion ne puisse survenir dans les bâtiments.
- ◇ **Il est formellement interdit de stationner devant les établissements scolaires et les accueils de loisirs.** Les parents sont invités à ne pas déplacer les barrières mobiles, même pour stationner quelques instants. Nous vous incitons à favoriser le covoiturage ainsi que les trajets à pied, afin d'éviter l'encombrement de l'accès aux écoles, en particulier dans les rues étroites et/ou en sens unique.
- ◇ **Les activités péri-éducatives organisées sur le temps scolaire reprendront dès le 23 novembre, mais toutes les sorties scolaires occasionnelles** (y compris Marolles) sont annulées sur décision de l'Inspecteur d'académie.
- ◇ L'intérêt général et la sécurité de tous doivent prévaloir. Aussi **nous vous demandons de restreindre au maximum les demandes particulières et de respecter les consignes communes.**

Nous sommes conscients des difficultés d'organisation engendrées pour les familles. Nous apporterons des ajustements en fonction des observations et des consignes de la préfecture dans un contexte nécessairement évolutif.

Nous avons demandé au personnel communal de veiller à **rassurer les enfants** et nous comptons sur votre soutien pour expliciter l'intérêt d'un dispositif qui doit sécuriser et non accroître le sentiment de danger.

A cet égard, nous comprenons bien évidemment votre inquiétude. Nous vous remercions pour les messages de soutien que vous nous adressez.

Nous saluons la coopération des parents d'élèves, ainsi que le professionnalisme et le sang-froid des personnels des services scolaire et périscolaire, ainsi que des services techniques de la Ville, qui sont nombreux à être revenus travailler ce week-end, pour assurer la mise en place de ces consignes. C'est aussi cette maîtrise partagée qui nous permettra d'assurer la meilleure sécurité de tous.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Sylvain BERRIOS**

Député-Maire de Saint-Maur